



Charte d'utilisation du logo de la Semaine de la santé mentale

Objet

Le logo, œuvre d'Isam Benbellat, responsable de projets au CRéSaM a été réalisé en 2021 afin de donner une nouvelle visibilité à la Semaine de la santé mentale, un événement organisé par le Centre de Référence en Santé Mentale (CRéSaM) chaque année autour du 10 octobre, journée mondiale de la Semaine de la santé mentale. Il est la propriété exclusive du CRéSaM.

Utilisation

Le logo est utilisé exclusivement pour des activités et des publications dans le cadre de la campagne « Semaine de la santé mentale » coordonnée par le CRéSaM.

Demande d'autorisation

Si vous souhaitez faire figurer le logo de la Semaine de la santé mentale sur un quelconque support, merci d'effectuer une demande préalable par mail à l'adresse : cresam@cresam.be et accepter l'utilisation de la présente charte.

Après acceptation de la charte d'utilisation et autorisation délivrée, le logo peut figurer sur tous vos supports papier et numérique.

Version utilisable

Il n'existe pas de version en noir et blanc du logo. Le logo est à utiliser dans sa version d'origine, en couleurs.

Lorsque le fond couleur ne permet pas une bonne visibilité du logo, une version sur fond blanc du logo devra être utilisée selon l'esthétique du document.

Interdictions

Le logo ne peut être modifié (couleurs, éléments constitutants...) et ne peut être sujet à aucune transformation, animation, ou tout autre processus.

Procédure en cas d'utilisation abusive du logo

En cas d'utilisation non conforme à ce règlement, le CRéSaM est tenu d'interdire l'utilisation du logo aux exploitants d'activités et aux responsables de publications.

Contact

Vous avez une question ou une demande ? Merci de contacter Audrey Crucifix, responsable communication au CRéSaM – a.crucifix@cresam.be